|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/17/9  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 25 février 2016 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Dix‑septième session**

**Genève, 11 – 15 avril 2016**

CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS RELATIVES AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

*Document établi par le Secrétariat*

1. Au cours de sa seizième session, tenue du 9 au 13 novembre 2015, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), dans le cadre de l’examen du rapport d’évaluation du projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs, a demandé au Secrétariat de l’OMPI de “dresser l’inventaire des activités actuellement menées par l’OMPI dans le domaine du transfert de technologie”.
2. Conformément à cette demande, l’annexe du présent document contient ledit état des lieux des activités menées par l’OMPI au cours de l’exercice biennal 2014‑2015.
3. *Le CDIP est invité à prendre note des informations figurant dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

## I. SERVICES ET ACTIVITéS D’APPUI DE L’OMPI EN MATIèRE DE TRANSFERT DE TechnologIE EN FAVEUR DES Universités ET dES INsTitutS DE RechERCHE

1. Le Secrétariat a fourni des informations concernant les services actuellement fournis par les groupes en matière de transfert de technologie et leur impact escompté sur les piliers que constituent des écosystèmes favorables pour les principales sources de savoir et de propriété intellectuelle dans les pays en développement (universités et instituts de recherche‑développement). On trouvera également ci‑après les activités de l’OMPI dans le domaine de la collaboration et de l’échange d’informations avec d’autres organisations internationales et régionales pertinentes susceptibles de fournir des services de transfert de connaissances en‑dehors du cadre du mandat de l’OMPI, ainsi que des informations concrètes sur les événements ou les pays dans lesquels ces services ont été fournis au cours du dernier exercice biennal 2014‑2015. Les services répertoriés sont présentés dans les chapitres thématiques suivants :
	1. Services de conseil et programmes relatifs à la création d’un cadre juridique favorable au transfert de savoir et de technologie;
	2. Mise en place de structures organisationnelles pour le transfert de savoir et de technologie;
	3. Mise en valeur du capital humain – programmes de renforcement des capacités;
	4. Élaboration d’outils, de manuels et de supports de formation;
	5. Comités permanents de l’OMPI qui traitent des questions de transfert de technologie;
	6. Collaborations facilitées par l’OMPI dans certains domaines du transfert de savoir et de technologie;
	7. Participation de l’OMPI aux instances compétentes en matière de transfert de savoir; et
	8. Recherche économique et études sur les politiques et les résultats en matière de transfert de technologie.

## II. Services de conseil et programmes relatifs à la création d’un cadre juridique favorable au transfert de savoir ET de technologiE

1. *Politiques en matière d’innovation* – En 2014 et 2015, la Section de la politique en matière d’innovation de la Division de l’appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et à la création d’entreprises a mis sur pied une série de projets pour aider les États membres à intégrer les considérations de propriété intellectuelle dans leurs politiques en matière d’innovation. Dans ce contexte, les recommandations faites au Cameroun, à Sri Lanka, au Rwanda, à la Jamaïque et à la Trinité‑et‑Tobago, les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) qui ont bénéficié de cette assistance, contenaient des recommandations spécifiques sur la façon dont les politiques d’innovation peuvent s’appuyer sur le système de la propriété intellectuelle pour créer le cadre nécessaire au transfert de technologie.
2. Par exemple, les recommandations pour Sri Lanka, au titre des résultats escomptés d’une gestion efficace de la recherche, comprenaient les éléments suivants :
	1. Adoption d’une politique générale selon laquelle les droits sur la propriété intellectuelle dérivant de la recherche financée par les pouvoirs publics reviennent à l’université ou à l’institut qui a généré cette propriété intellectuelle;
	2. Modification de la loi sur les universités de 1978 pour énoncer expressément que la recherche et la commercialisation font partie intégrante de la mission des universités;
	3. Élaboration de lignes directrices traitant des avantages et inconvénients de certaines filières commerciales (exploitation, concession de licences et cession) pour l’aide aux instituts de recherche;
	4. Établissement de bureaux de gestion de la technologie dans les universités et instituts de recherche de plus grande taille, et d’un seul bureau pour répondre aux besoins collectifs des universités et instituts de recherche plus petits;
	5. Création de nouvelles entreprises de technologie facilitée par les universités; et
	6. Établissement de politiques de gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche publics.
3. De même, au titre des résultats escomptés de l’intégration de la recherche dans les bases de données de brevets dans les pratiques de recherche de toutes les universités et de tous les instituts de recherche, les résultats suivants étaient mentionnés :
	1. Les instituts de recherche adoptent un processus de recherche de littérature et de brevets dans la phase de planification du projet; et
	2. Recensement des technologies brevetées dans d’autres pays, mais pas à Sri Lanka, qui peuvent être adaptées pour répondre aux besoins et aux conditions en vigueur à Sri Lanka.
4. Des recommandations similaires répondant précisément aux besoins du pays ont été formulées à l’égard des autres pays bénéficiant de ces projets. Certains de ces rapports peuvent être consultés à l’adresse : <http://www.wipo.int/ipstrategies/fr/>.
5. *Politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle* – Les activités relatives à l’élaboration de politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle pour les universités mettaient en avant le rôle important du transfert de technologie et de la diffusion des résultats de la recherche au profit de la société. Le but est de créer une sécurité juridique qui favorise la recherche scientifique et une relation de travail harmonieuse entre l’industrie et le milieu universitaire. La tâche de l’OMPI consiste à établir le cadre dans lequel un établissement pourra traiter des questions de titularité et de gestion de sa propriété intellectuelle tout en assurant un partage équitable des avantages, notamment en diffusant le plus largement possible les résultats de la recherche. L’objectif global était de renforcer la capacité des universités et des instituts de recherche à exploiter pleinement le système de la propriété intellectuelle.
6. Dans le cadre de son appui aux universités et aux instituts de recherche‑développement pour l’élaboration de politiques institutionnelles appropriées en matière de propriété intellectuelle, l’OMPI a également mené plusieurs activités s’inscrivant dans des projets plus vastes, comme la “création de bureaux de transfert de technologie en Tunisie”. Dans le cadre de ce projet, l’OMPI a dispensé une formation sur les politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle (Tunisie, avril 2015), suivie de trois conférences vidéos, et a obtenu l’approbation de politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle dans quatre établissements : le “C*entre technique de la chimie*”; le Techno‑Park “El Gazala” (consacré aux technologies informatiques); le Techno‑Park “Sidi Thabet” (centre de biotechnologie); et le centre technique “PACKTEC” (emballages).
7. L’OMPI a par ailleurs organisé les programmes suivants en matière de renforcement des capacités pour sensibiliser à l’importance de créer un cadre adapté dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau institutionnel et de faciliter le processus menant à sa définition :
	1. Séminaire national sur les politiques en matière de propriété intellectuelle dans les universités (Bélarus, avril 2015);
	2. Séminaire national sur les politiques en matière de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche (Kirghizistan, juin 2015);
	3. Conférence nationale sur les politiques en matière de propriété intellectuelle pour les universités et l’innovation (Bulgarie, novembre 2015); et
	4. Projet au niveau national visant à fournir une assistance technique aux instituts de recherche financés par les pouvoirs publics et aux universités du Botswana à l’appui de l’innovation et de l’intégration de la propriété intellectuelle dans les stratégies institutionnelles (Botswana, novembre 2015)

## III. Mise en place de structures organisationnelles pour le transfert de savoir et de technologie

1. Les travaux visant à mieux faire connaître et à promouvoir les processus et procédures de gestion des droits de propriété intellectuelle et de transfert de savoir dans les PMA, les pays en développement et les pays en transition se sont intensifiés à l’OMPI dès le début des années 2000. Ils ont donné lieu à un certain nombre d’études et de programmes mettant en avant l’importance des politiques et des stratégies de propriété intellectuelle au niveau national, des programmes de renforcement des capacités et des projets thématiques et nationaux particuliers qui renforcent la capacité des créateurs et des utilisateurs de savoirs et de propriété intellectuelle à développer ces capacités et à les gérer sur des marchés concurrentiels. Dans ce contexte, une attention particulière a été portée aux universités et aux instituts de recherche‑développement, qui sont une source importante de propriété intellectuelle dans les pays en développement.
2. Grâce aux nombreux programmes de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle conçus par l’OMPI pour les milieux universitaires, ceux‑ci ont généralement pris conscience du fait que les résultats de la recherche sont potentiellement des actifs intellectuels et que les sociétés nationales peuvent légitimement attendre des universités qu’elles gèrent les savoirs et la propriété intellectuelle qui sont créés afin de les transformer en actifs pouvant être transférés et, le cas échéant, commercialisés. Cependant, les connaissances pratiques nécessaires pour établir des structures organisationnelles – telles que des unités professionnelles de gestion de la technologie qui prendront en charge le processus de gestion des droits de propriété intellectuelle, conformément à la législation et aux politiques institutionnelles nationales en matière de propriété intellectuelle, font toujours défaut dans la plupart des universités des pays bénéficiaires.
3. L’OMPI a ainsi fourni un conseil d’expert, dans le cadre de programmes personnalisés de renforcement des capacités ou de projets spécifiques fondés sur des enquêtes d’évaluation des besoins qui ont doté les établissements bénéficiaires de plans d’action afin de les aider à créer des bureaux professionnels de gestion de la propriété intellectuelle, à trouver et recruter du personnel pour ces fournisseurs de services en lien avec la propriété intellectuelle, à former des professionnels et à mettre en place des incitations pour les chercheurs afin qu’ils participent pleinement aux processus de gestion des connaissances. Par exemple, en 2013–2014, un “plan d’action” a été élaboré pour le centre de transfert de technologie de la Géorgie, une approche progressive étant adoptée pour le doter des structures juridiques et organisationnelles. Par ailleurs, en 2014–2015, des ateliers de suivi du transfert de technologie, traitant des problèmes de mise sur pied des structures organisationnelles requises, ont eu lieu :
	1. “Travailler ensemble pour promouvoir le transfert de savoir et la commercialisation de la propriété intellectuelle en Géorgie”, 10‑11 mars 2014, Tbilissi (Géorgie);
	2. “Atelier national sur la gestion de la technologie à l’intention des universités”, 12‑13 mai 2014 (Brunéi Darussalam);
	3. “Atelier sous‑régional de l’OMPI pour les bureaux de transfert de technologie”, 20–21 mai 2014, Skopje (Ex‑République yougoslave de Macédoine);
	4. “Atelier sous‑régional de l’OMPI sur la commercialisation de la propriété intellectuelle “Travaillons ensemble” à l’intention des bureaux de transfert de technologie dans la région, 15‑16 septembre 2014, Belgrade (Serbie);
	5. “Atelier de l’OMPI sur la gestion des droits de propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de recherche‑développement des pays en développement”, membres du programme WIPO Re:Search, 4‑5 novembre 2014, New York (États‑Unis d’Amérique);
	6. “Séminaire sous‑régional de l’OMPI sur le transfert international de technologie et l’innovation ouverte”, 17‑19 novembre 2014, Katmandou (Népal); et
	7. Atelier sous‑régional de l’OMPI sur le projet pilote de l’OMPI pour les universités et les centres de recherche dans les pays d’Amérique centrale, 24‑26 novembre 2015, Ciudad del Saber, Panama.
4. L’OMPI a également élaboré des projets pilotes de création de bureaux de transfert de technologie dans les pays en développement, comme un moyen de créer un modèle d’infrastructure à des fins de démonstration, pour que le savoir acquis pendant la mise en œuvre de ces projets pilotes puisse ensuite être diffusé dans le pays et la région. Le projet a été lancé en 2014 en Tunisie et, en 2015, les activités privilégiaient le développement ascendant d’un cadre juridique pour les bureaux de transfert de technologie, l’objectif étant de mener à bien le plan d’action et de créer des bureaux pleinement opérationnels pour les établissements choisis en Tunisie en 2016. L’OMPI a aussi organisé en 2014 une mission d’enquête en Algérie, afin d’évaluer la situation actuelle en ce qui concerne le transfert de savoir et de définir un plan d’action pour l’établissement d’un modèle de bureau de transfert de technologie.

## IV. centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI)

1. L’OMPI, en coopération avec les offices nationaux et régionaux de la propriété industrielle, appuie la création et le développement de centres d’appui à la technologie et à l’innovation, qui sont conçus pour fournir aux innovateurs des pays en développement un accès à des prestations locales de services d’information technologique de qualité et d’autres services connexes. À ce jour, 50 États membres de l’OMPI mettent en œuvre un projet national visant à développer les réseaux de CATI, lesquels regroupent plus de 350 CATI individuels. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page Web consacrée aux CATI ([www.wipo.int/tisc](http://www.wipo.int/tisc)/fr).
2. Afin d’appuyer la mise en place de CATI et de sensibiliser les parties prenantes locales à la propriété intellectuelle et aux technologies de l’information au cours de l’exercice biennal 2014‑2015, 50 événements nationaux de planification et de formation ont été organisés sur place, mettant l’accent sur l’accès aux bases de données de brevets et de revues scientifiques et techniques ainsi que sur leur utilisation efficace. En outre, 10 réunions sous‑régionales ont été organisées pour promouvoir le partage des meilleures pratiques et des données d’expérience au niveau régional.
3. Afin de renforcer davantage la formation en ligne et d’encourager l’échange de données d’expérience, la plate‑forme de gestion des connaissances “eTISC” offre des outils de médias sociaux et intègre de nouveaux services visant à renforcer les activités menées par l’OMPI pour soutenir la création de CATI dans le monde entier, notamment des modules d’apprentissage en ligne, des didacticiels et des séminaires Web ciblés. Il est possible de rejoindre en ligne la communauté des CATI qui compte près de 1500 membres à l’adresse <http://etisc.wipo.org>.
4. Qui plus est, de nouveaux services de “premier guichet” dans le cadre du programme d’aide aux inventeurs ont été lancés en 2015 en tant que projets pilotes en Colombie et au Maroc, les CATI fournissant une assistance juridique à titre bénévole aux inventeurs et aux petites entreprises manquant de ressources qui remplissent les conditions requises.

### Programme d’accès à la recherche pour le développement et l’innovation (aRDi)

1. Deux programmes de partenariat public‑privé facilitent l’accès aux bases de données fonctionnant par abonnement. Le programme d’accès à la recherche pour le développement et l’innovation donne accès à l’information scientifique et technique dans les pays en développement. En améliorant l’accès à la documentation relative à divers domaines scientifiques et techniques, le programme ARDI vise à renforcer la capacité des pays en développement à participer à l’économie mondiale du savoir et à aider les chercheurs des pays en développement à trouver et à développer de nouvelles solutions aux défis techniques auxquels ils sont confrontés à l’échelle nationale et internationale. Il donne accès à plus de 25 000 livres électroniques et périodiques scientifiques et techniques à comité de lecture et comptait plus de 550 utilisateurs institutionnels inscrits à la fin de 2015. Pour plus d’informations, veuillez consulter la page Web consacrée au programme ARDI ([www.wipo.int/ardi](http://www.wipo.int/ardi)/fr). Depuis 2011, le programme ARDI fait partie du partenariat Research4Life (R4L), qui regroupe le programme HINARI de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) (périodiques dans les domaines biomédical et médical), le programme AGORA de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) (périodiques dans le domaine de l’agriculture) et le programme OARE du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) (questions relatives à l’environnement).

### Programme relatif à l’accès à l’information spécialisée en matière de brevets (ASPI)

1. De même, le programme relatif à l’accès à l’information spécialisée en matière de brevets est un partenariat entre les secteurs public‑privé avec les principaux vendeurs de bases de données commerciales de brevets dans le monde et permet d’accéder à des outils de recherche et d’analyse plus avancés et sophistiqués destinés à être utilisés par les institutions des PMA. Le nombre d’utilisateurs institutionnels (plus de 50 actuellement) est également en augmentation constante. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page Web consacrée au programme ASPI ([www.wipo.int/aspi](http://www.wipo.int/aspi)/fr).
2. Les rapports panoramiques sur les brevets offrent une vue et une analyse globales de l’activité en matière d’innovation et de brevets dans un domaine technologique précis, au niveau mondial ou dans une aire géographique déterminée. Les résultats sont présentés et analysés de façon globale et visualisés au moyen de graphiques et de statistiques combinés à différents instruments analytiques. De nouveaux rapports panoramiques sur les brevets ont été publiés en 2014 sur les ressources zoogénétiques, certaines maladies négligées ainsi que sur les dispositifs d’assistance destinés aux déficients visuels, ce dernier étant également mis à disposition dans un format accessible aux personnes ayant des difficultés de lecture des imprimés. Les rapports ont été présentés aux États membres lors de manifestations promotionnelles, enrichis d’infographies résumant leurs principales conclusions. Deux nouveaux rapports panoramiques sur les brevets ont été établis en 2015 sur les technologies de production, d’exploitation et de traitement des déchets d’huile de palme, et sur les technologies relatives aux algues, pour répondre à des demandes et à des besoins spécifiques d’États membres qui travaillent avec ces technologies. En outre, des lignes directrices pour l’établissement des rapports panoramiques sur les brevets ont été publiées en août 2015, tandis qu’un manuel sur les logiciels libres et les outils en libre accès pour l’analyse des brevets a été finalisé et sera publié début 2016. On trouvera de plus amples détails sur tous les aspects des rapports panoramiques sur les brevets à l’adresse <http://www.wipo.int/patentscope/fr/programs/patent_landscapes/index.html>
3. Parallèlement à la mise en place de structures organisationnelles offrant des services de renforcement des capacités et d’appui en faveur du transfert de technologie, l’OMPI fournit également sur demande à ses États membres des données spécifiques à l’appui des décisions portant sur le transfert de technologie. Les rapports panoramiques sur les brevets offrent une vue d’ensemble des tendances dans le domaine de l’innovation, de l’activité en matière de brevets, des principaux acteurs et de la répartition géographique de la protection par brevet dans un domaine technologique précis, au niveau mondial ou dans une aire géographique déterminée. L’analyse figurant dans le rapport comprend aussi des informations sur les tendances émergentes en matière de technologies, les acteurs majeurs en place et ceux qui montent, la répartition des dépôts de brevets entre les universités, les instituts de recherche et le secteur privé, ainsi que les réseaux de coopération entre les déposants et les inventeurs, le secteur public et le secteur privé. Les résultats des rapports sont présentés et analysés de manière compréhensible pour des non‑experts et sont visualisés au moyen de graphiques et de statistiques combinés à différents instruments analytiques. Les informations contenues dans les rapports, essentiellement sur les technologies émergentes, les marchés et partenaires potentiels, fournissent les éléments nécessaires pour prendre les décisions relatives à l’acquisition et au transfert de technologie.
4. Au nombre des rapports panoramiques sur les brevets de l’OMPI qui ont contribué aux débats sur le transfert de technologie au cours de l’exercice biennal 2014‑2015 figurent les rapports panoramiques sur les brevets portant sur le recyclage des déchets électroniques et la récupération des matériaux, établis en coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle. Les conclusions des rapports ont été utilisées dans le cadre des discussions conjointes des institutions des Nations Unies sur la gestion des déchets électroniques en Amérique latine, qui ont donné lieu à une publication conjointe des Nations Unies en mai 2015 (Union internationale des télécommunications (UIT), Convention de Bâle, PNUE, Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), OMPI, UNU, Centre régional de la Convention de Bâle en Amérique du Sud, ONU CEPALC, OMS). La publication aborde différents aspects du sujet, notamment la mise à disposition de technologies connexes et les opportunités en matière de transfert de technologie, et elle est disponible en anglais et en espagnol (le rapport peut être consulté à l’adresse : <http://www.itu.int/dms_pub/itu-t/oth/0b/11/T0B110000273301PDFS.pdf>).
5. Un autre exemple est le rapport panoramique sur les brevets concernant l’utilisation des ressources zoogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture, en coopération avec la FAO. Le rapport étudiait les principaux axes de recherche dans le domaine des ressources zoogénétiques utilisées pour l’alimentation et l’agriculture. Les conclusions du rapport panoramique sur les brevets ont montré que les principales technologies recensées étaient axées sur le marché médical et pharmaceutique. Elles ont été intégrées dans la deuxième évaluation globale de la FAO sur les ressources zoogénétiques (accessible à l’adresse http://www.fao.org/3/a‑i4787e.pdf). Une des conclusions majeures de ce rapport était que “les technologies émergentes créent de nouvelles opportunités en matière de gestion des ressources zoogénétiques”.
6. Un autre rapport panoramique sur les brevets publié au cours de l’exercice biennal 2014‑2015 était le rapport panoramique sur les brevets concernant les dispositifs d’assistance destinés aux déficients visuels, également mis à disposition dans un format accessible aux personnes ayant des difficultés de lecture des imprimés. Ce rapport visait à faciliter le recensement des dispositifs et technologies d’assistance existants qui pourraient renseigner les diverses parties prenantes sur les solutions disponibles, permettant de meilleures négociations pour l’acquisition de technologies et lors des discussions sur le transfert de technologie et de savoir‑faire. Tous les rapports susmentionnés ont été présentés aux États membres lors de manifestations promotionnelles enrichis d’infographies résumant les principales conclusions de ces rapports. Deux nouveaux rapports panoramiques sur les brevets ont été élaborés en 2015 sur les technologies de production, d’exploitation et de traitement des déchets d’huile de palme, ainsi que sur les technologies relatives aux algues microscopiques, en réponse à des demandes et à des besoins spécifiques d’États membres travaillant avec ces technologies. En outre, des lignes directrices pour l’établissement des rapports panoramiques sur les brevets ont été publiées en août 2015 (voir <http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_946.pdf>), tandis qu’un manuel sur les logiciels libres et les outils en libre accès pour l’analyse des brevets a été finalisé et sera publié début 2016. On trouvera de plus amples détails sur tous les aspects des rapports panoramiques sur les brevets à l’adresse : <http://www.wipo.int/patentscope/fr/programs/patent_landscapes/index.html>.

## V. MISE EN vAlEUR DU Capital HUMAIN – PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES Capacités

1. Le manque de capital humain doté des compétences professionnelles interdisciplinaires requises pour prendre en charge les systèmes d’innovation et de transfert de savoir a été reconnu comme une importante inégalité entre pays développés et pays en développement eu égard à leurs réalisations et résultats en matière d’innovation.
2. Pour remédier à ce manque, l’OMPI a élaboré des programmes de renforcement des capacités très concrets, basés sur les données d’expérience, destinés aux scientifiques, chercheurs, responsables des technologies, étudiants et autres personnes intervenant dans les processus d’innovation ou faisant partie d’organisations et de services qui sont censés appuyer ces processus – tels que les décideurs politiques et les bailleurs de fonds, ou qui jouent un rôle d’intermédiaires – tels les spécialistes de la propriété intellectuelle engagés dans des processus de transfert des connaissances.
3. L’objectif n’était pas de former des experts juridiques en matière de propriété intellectuelle mais plutôt des spécialistes interdisciplinaires venant d’horizons différents, aptes à recenser les opportunités de transfert de savoir et les risques associés, à proposer des options et des procédures adéquates pour la gestion des connaissances et de la propriété intellectuelle et à reconnaître les cas où il convient de faire intervenir d’autres experts – comme les conseils en brevet et les avocats spécialisés en propriété intellectuelle, dans l’une des activités du cycle d’innovation.
4. Les programmes de formation se fondent essentiellement sur des manuels, des publications et des documents spécifiques de l’OMPI qui sont conceptualisés pour être mis à disposition et concédés sous licence aux pays en développement intéressés à des fins éducatives, ainsi que sur le principe du “libre accès” – avec l’obligation de “rétrocéder” à l’OMPI toutes les améliorations apportées aux supports.
5. S’agissant de l’élaboration des principaux programmes, qui ont ensuite été mis à disposition sous différentes formes adaptées à certains groupes cibles et partenaires, nous avons suivi le chemin de l’idée depuis la conception jusqu’à la commercialisation et érigé les piliers de formation suivants en matière d’enseignement de la gestion des connaissances à l’intention des universités :
	1. *Formations à la rédaction des demandes de brevet*– centrées sur le renforcement des compétences et des techniques en matière de rédaction des demandes de brevet afin de favoriser l’utilisation du système des brevets par les inventeurs locaux. Ces formations ont été principalement suivies par des spécialistes au sein des bureaux de transfert de technologie et des CATI, des responsables des technologies ainsi que des spécialistes de la propriété intellectuelle dans les pays en développement en vue de pouvoir conseiller efficacement les inventeurs locaux sur les moyens de protéger leurs inventions. Les formations directes classiques ont été dispensées en anglais, espagnol, français et portugais, pour les niveaux élémentaires et avancés, avec des exercices de suivi en ligne et un accompagnement personnalisé. Sur le plan théorique, le programme se réfère au Manuel pour la rédaction des demandes de brevet (publication de l’OMPI n° 867) et au projet de Strategic Patent Drafting Exercise Book (en anglais). En 2014–2015, l’OMPI a dispensé des formations sur la rédaction des demandes de brevet dans neuf pays (Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Indonésie, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie et Viet Nam) ainsi qu’aux États membres et observateurs de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO);
	2. *Concession de licences de technologie réussie*– le programme a été créé pour aider les PMA, les pays en développement et les pays en transition à valoriser le capital humain avec les compétences nécessaires dans les domaines concernés par le transfert de connaissances et de technologie, notamment en utilisant l’accord de licence comme un instrument de collaboration dans le domaine de la propriété intellectuelle et de transfert de technologie, en comprenant les termes clés d’un accord de licence et les techniques de négociation et en apprenant à rédiger cet accord (cours avancé sur la concession de licences de technologie réussie). Aux fins de la formation sur la concession de licences de technologie réussie, un instrument de formation a été mis au point qui contient le Guide pour une concession de licence de technologie réussie (publication de l’OMPI n° 903 – révisée avec une nouvelle édition publiée en 2015 en anglais contenant le nouveau chapitre V intitulé *Understanding Certain Antitrust Concerns Related to Technology Licensing),* assorti du programme normalisé pour le cours élémentaire et d’un cours avancé, de présentations standards et d’une série de cas fictifs. Cet instrument de formation est mis à disposition des universités et des organismes publics de recherche pour la concession de licences, sur le principe du “libre accès”. Au cours du dernier exercice biennal, le cours sur une concession de licence de technologie réussie a été organisé, pour les niveaux élémentaire et avancé, dans le cadre de manifestations nationales et régionales dans les pays suivants : Brésil, Italie (programme de master en droit de la propriété intellectuelle, avec des participants parrainés ressortissants de pays en développement), Indonésie, Mexique, Philippines, Singapour (vidéo conférence pour l’Université nationale de Singapour), Turquie, et en France où l’Académie de l’OMPI, en collaboration avec le Centre d’études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) à Strasbourg, et l’office français de la propriété intellectuelle, a mis au point un nouveau cours de formation de niveau avancé intitulé “Transfert de technologie, concession de licences et développement”, qui a eu lieu pour la première fois dans les locaux du CEIPI à Strasbourg du 22 au 27 juin 2014 et a été suivi par 22 participants de pays en développement. Par ailleurs, un certain nombre de “mini cours” d’une journée sur une concession de licence de technologie réussie ont été organisés à Genève, en collaboration avec l’OMPI et l’Organisation mondiale du commerce (OMC) à l’intention des responsables politiques et des enseignants en propriété intellectuelle.
	3. *Évaluation de la propriété intellectuelle* **–** Déterminer la valeur des résultats de la recherche dans le processus de commercialisation de la propriété intellectuelle est l’un des enjeux majeurs pour les chercheurs et les responsables des technologies dans la plupart des pays en développement et des pays en transition. Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation n° 10 du Plan d’action pour le développement, l’OMPI a mis au point deux guides complémentaires – le Practical Guide for Valuing Intangible Assets in Research and Development Institutions (Guide pratique sur l’évaluation des actifs intangibles dans les organismes de recherche‑développement), axé sur les méthodes qualitatives d’évaluation dans la phase de pré‑commercialisation, et un instrument de formation à l’évaluation de la propriété intellectuelle destiné aux établissements universitaires, qui traite des questions relatives à l’évaluation de la propriété intellectuelle dans le cadre de la commercialisation des résultats de la recherche – par la concession de licences ou la création de nouvelles entreprises fondées sur la technologie développée à l’université. Un programme type a par ailleurs été élaboré, avec des éléments de flexibilité adaptés aux besoins particuliers de groupes cibles et un plan général reposant sur la conviction que le cours devrait être consacré à 30‑50% à des exercices pratiques faisant l’objet d’un suivi, inspirés de technologies réelles ou fictives mises au point dans les établissements de recherche locaux. Au cours de l’exercice biennal 2014–2015, l’OMPI a dispensé les cours ci‑après en matière d’évaluation de la propriété intellectuelle :
		1. Cours d’évaluation de la propriété intellectuelle dans le cadre de l’UC Davis Licensing Academy, organisés en collaboration avec PIPRA et UC Davis à l’intention des responsables des technologies, notamment des pays en développement, 4 – 10 juin 2014, UC Davis (États‑Unis d’Amérique);
		2. Atelier d’évaluation de la propriété intellectuelle OMPI/Fonds fiduciaire pour l’Australie, 9 – 12 juin 2014, Jakarta (Indonésie);
		3. Séminaire itinérant de l’OMPI sur l’évaluation de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie à l’intention des universités, 2 – 4 décembre 2014, Klaipeda et Kaunas (Lituanie);
		4. Cours d’évaluation de la propriété intellectuelle OMPI/PIPRA/UC Davis, UC Davis Licensing Academy, 29 juin 2015, UC Davis, Californie (États‑Unis d’Amérique); et
		5. Atelier sous‑régional d’évaluation de la propriété intellectuelle de l’OMPI, 21 – 23 octobre 2015, Sibiu (Roumanie).
	4. *Commercialisation et évaluation de la propriété intellectuelle* – Nouveau programme créé en 2015 pour répondre aux demandes de nombreux instituts de recherche rencontrant des difficultés pour commercialiser les technologies qui sont à un stade précoce de leur développement, recenser les partenaires de collaboration ou de marché les plus appropriés, communiquer des informations concernant les technologies jugées porteuses de valeur commerciale et prêtes à être commercialisées. Pour l’heure, la formation se déroule sur trois ou quatre jours et propose des exemples et des exercices conçus autour de technologies réelles, mises au point dans les universités ou instituts de recherche locaux. En 2015, cette formation a été organisée au Brésil (dans le cadre d’un cours de niveau avancé sur une concession de licence de technologie réussie), aux Philippines et en Serbie.
6. Des programmes de renforcement des capacités ont aussi été organisés pour des publics cibles de chercheurs, traitant de domaines scientifiques spécifiques et du transfert des connaissances, comme le transfert et la commercialisation des résultats de la recherche en lien avec les maladies négligées et la santé publique :
* Atelier de formation à la gestion de la propriété intellectuelle de l’OMPI, New York (États‑Unis d’Amérique), 4 novembre 2014, à l’intention des chargés de recherche et scientifiques d’établissements de pays en développement qui sont membres de WIPO Re:Search;
* Colloque conjoint OMS/OMPI/OMC sur le thème *Innovation et accès aux technologies médicales – Défis et opportunités pour les pays à revenu intermédiaire*, Genève (Suisse), 5 novembre 2014;
* *Forum mondial du COHRED sur la recherche et l’innovation au service de la santé 2015,* Manille (Philippines), 24 – 27 août 2015;
* Colloque conjoint OMS/OMPI/OMC sur le thème *Santé publique, propriété intellectuelle et Accord sur les ADPIC : 20 ans déjà : Innovation et accès aux médicaments; tirer les enseignements du passé pour éclairer l’avenir,* Genève (Suisse), 27 octobre 2015.
1. L’Académie de l’OMPI a créé un programme spécial sur le transfert de technologie pour les cours d’été OMPI‑Afrique du Sud, qui est organisé une fois par an à Durban (Afrique du Sud) en novembre (2014 et 2015), essentiellement à l’intention des spécialistes des pays en développement. La formation d’une journée sur le transfert de technologie et la concession de licences est également intégrée dans le colloque OMPI/OMC pour les enseignants de propriété intellectuelle qui est proposé conjointement par les deux organisations une fois par an à Genève (juin 2014/juin 2015). Pour les fonctionnaires publics et les responsables des politiques des pays en développement, le sujet est inclus dans le cours avancé OMPI/OMC sur la politique commerciale, organisé généralement deux à trois fois par an à Genève (en 2014, la formation a eu lieu en février et octobre; en 2015, le cours a été organisé en février, juillet et novembre).
2. Grâce à la collaboration de l’Académie avec différents établissements universitaires, l’OMPI est également devenue un partenaire dans la création de cours de master en droit de la propriété intellectuelle (LLM), pour lesquels la participation d’étudiants de pays en développement est principalement parrainée par l’OMPI. Les questions relatives au transfert de savoir et de technologie sont intégrées dans le programme d’étude de ces cours LLM sous différentes formes, combinant la plupart du temps une partie théorique et des exercices pratiques portant sur l’utilisation de la propriété intellectuelle dans ce contexte. Ces programmes sont mis au point en coopération avec l’Université de Turin (Italie), l’Université Africa à Mutare (Zimbabwe), la Queensland University of Technology à Brisbane (Australie) et l’Université australe à Buenos Aires (Argentine), et sont proposés sur une base annuelle, avec des bourses pour les participants des PMA, des pays en développement et des pays en transition.

## VI. MISE AU POINT D’oUTIls, DE Guides / ManuEls ET DE Matériels de formation

1. La plupart des guides et manuels de l’OMPI sont conçus pour être utilisés dans le cadre de programmes de formation spécifiques, comme indiqué dans le chapitre consacré aux programmes de renforcement des capacités. L’OMPI a élaboré les manuels suivants :
* Instrument de formation de l’OMPI sur la rédaction des demandes de brevet – contenant le Manuel de l’OMPI pour la rédaction des demandes de brevet (publication n° 867) – <http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/patents/867/wipo_pub_867.pdf>), un modèle de programme type et une série de présentations alignées sur le contenu du manuel. Les supports sont disponibles en français, anglais et espagnol;
* Patent Drafting Exercise Book – Matériel élaboré sur la base de la recommandation n° 10 du Plan d’action pour le développement, actuellement disponible sous forme de projet et en cours de révision, il devrait être prochainement accessible sur la page Web de l’OMPI consacrée au transfert de connaissances;
* Instrument de formation sur une concession de licence de technologie réussie – Il est stratégiquement conçu pour combiner le manuel théorique de base pour une concession de licence de technologie réussie, les programmes types pour les cours élémentaires, avancés et la formation des formateurs. La première édition du manuel remonte à 2007, où il a été publié en français et en anglais en tant que publication n° 903 E et 903 F, puis traduit dans huit autres langues (*arabe, chinois, espagnol, portugais, roumain, russe, serbe et vietnamien)*, révisé en 2014 afin d’évoquer la question du droit de la concurrence et de la concession de licences. Il est actuellement disponible dans une nouvelle version de la publication n° 903E de l’OMPI, enrichie du chapitre V intitulé *Understanding Certain Antitrust Concerns Related to Technology Licensing.* <http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/licensing/903/wipo_pub_903.pdf>.
* Boîte à outils pour la gestion des droits de propriété intellectuelle à l’intention des universités – En 2014, avec l’appui des fonds fiduciaires du Gouvernement australien, l’OMPI a mis au point une “boîte à outils” pour les universités contenant des modèles de politique institutionnelle en matière de propriété intellectuelle et de contrats de transfert de technologie que les instituts de recherche sont le plus souvent appelés à négocier et à signer. Chaque modèle est accompagné d’un guide et d’instructions concernant le contenu, le processus de négociation et la rédaction du contrat. Il sera prochainement accessible sur la page Web de l’OMPI consacrée au transfert de savoirs;
* Practical Guide for Valuing Intangible Assets in Research and Development Institutions (document CDIP, en anglais);
* IP Valuation Training Kit for Academic Institutions (document CDIP, en anglais);
* IP Audit Tool – Publication n° 927 de l’OMPI (en anglais), sur les questions qui doivent être traitées dans le processus d’audit de la propriété intellectuelle au niveau national et institutionnel lors de l’élaboration d’une stratégie en matière de propriété intellectuelle : <http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/intproperty/927/wipo_pub_927.pdf>
* IP Asset Development and Management : A Key Strategy for Economic Growth, publication n° °896 de l’OMPI (en anglais) présentant les éléments essentiels de la gestion des droits de propriété intellectuelle : <http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/intproperty/896/wipo_pub_896.pdf>
* L’affaire équilibrée – La négociation des contrats de licence de technologie – support de formation pratique, disponible en tant que publication n° 906 de l’OMPI : <http://www.wipo.int/export/sites/www/sme/fr/documents/pdf/technology_licensing.pdf>
* *Étude cas WIPO GREEN : Green Technology Diffusion : The Case of Ecosan Waterless Toilets* (en anglais) : <http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_951_6.pdf>
* *Étude de cas WIPO GREEN : Green Technology Diffusion : The Case of Arivi Paraffin Cookstoves* (en anglais) : <http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_951_5.pdf>
* Rapport sur les défis mondiaux par S. Helm, Q. Tannock et I. Iliev, 2014. *Renewable Energy Technology : Evolution and Policy Implications—Evidence from Patent Literature :* <http://www.wipo.int/export/sites/www/policy/en/climate_change/pdf/ccmt_report.pdf>
* Rapport sur les défis mondiaux par Kristina M. Lybecker et Sebastian Lohse, 2015. *Innovation and Diffusion of Green Technologies : The Role of Intellectual Property and Other Enabling Factors* : <https://webaccess.wipo.int/wipogreen/en/pdf/global_challenges_report_lybecker_lohse.pdf>
* Note d’information sur les défis mondiaux : *Lorsque la politique se fonde sur des faits : dans quelle direction orienter le débat sur la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et l’environnement?* <http://www.wipo.int/export/sites/www/policy/en/climate_change/pdf/global_challenges_brief.pdf>
* Note d’information sur les défis mondiaux : *The acceleration of climate change and mitigation technologies : Intellectual property trends in the renewable energy landscape :* <http://www.wipo.int/export/sites/www/policy/en/climate_change/pdf/ccmt_brief.pdf>
* Note d’information sur les défis mondiaux : *Incentivizing the adoption of green technology on a global scale* : (http://www.wipo.int/export/sites/www/policy/en/climate\_change/pdf/wipo\_lohse\_brief.pdf)
* En plus des manuels existants, l’OMPI a mis au point, pour chaque programme de formation, des supports personnalisés, axés sur des études de cas locales et des exercices pratiques, souvent traduits dans la langue du pays hôte et traitant de questions de propriété intellectuelle en relation avec des thèmes ou des régions spécifiques comme indiqué dans les différents programmes – telle que la négociation d’un contrat de licence de technologie relative à l’application de l’informatique dans le domaine des sciences de la vie.

## VII. comités permanents de l’ompi qui traitent des questions de transfert de TechnologIe

1. Depuis la quatorzième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) tenue en janvier 2010, un point intitulé “transfert de technologie” a été inscrit à l’ordre du jour du comité. Dans le cadre de ce point, des discussions ont eu lieu concernant l’étude préliminaire sur le transfert de technologie (documents SCP/14/4 et 4 Rev.) et, depuis mai 2012, les États membres ont partagé des informations sur des exemples concrets et des données d’expérience concernant les incitations dans le domaine des brevets et les obstacles au transfert de technologie.
2. Par ailleurs, en marge de la dix‑septième session du SCP tenue en décembre 2011, un séminaire spécial sur les brevets et le transfert de technologie a été organisé par l’économiste en chef de l’OMPI.

## VIII. Collaborations facilitées par l’OMPI dans certains domaines du transfert de savoir et de technologie – WIPO Re:Search

1. WIPO Re:Search a établi plus de 50 collaborations en 2014 et 2015 qui prévoient le transfert de technologies d’entreprises ou d’universités pour la mise au point de médicaments, de vaccins et de diagnostics pour les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose, dont un certain nombre englobaient des établissements dans les pays en développement.
2. Un exemple de cette collaboration entre établissements universitaires et entreprises menée dans les pays en développement et les pays développés est la coopération mise en œuvre entre l’Université de Lagos et NIPD Genetics LTD, une entreprise privée dérivée de l’Institut chypriote de neurologie et génétique dans le domaine de l’ADN acellulaire et du dépistage génétique non invasif. NIPD accueillera des chercheurs de l’Université de Lagos pour identifier la résistance aux médicaments antipaludiques en utilisant des échantillons de sang séché prélevés sur des patients nigérians souffrant de paludisme et traités avec des antipaludiques. Ensuite, la collaboration se poursuivra entre l’Université de Lagos et Novartis, qui évaluera les possibilités d’utiliser des échantillons de sang séché et le séquençage de nouvelle génération du Plasmodium falciparum chez les patients atteints de paludisme au Nigéria.
3. Quelques autres exemples :
	1. une collaboration entre l’Université de la Colombie‑Britannique (Canada) et l’Université de Lagos (Nigéria). Un chercheur de l’Université de Colombie‑Britannique (UCB) a fourni à un chercheur de l’Université de Lagos un anticorps agissant contre une protéine hôte humaine. Le chercheur de l’Université de Lagos utilisera cet anticorps pour examiner les effets de la réduction du niveau de la protéine hôte sur la gravité du paludisme. Dans le même temps, un chercheur de l’Université de Lagos a fourni à un chercheur de l’UCB du sérum, du plasma et des échantillons d’urine de patients atteints de paludisme grave ou de paludisme asymptomatique, ainsi que des échantillons provenant de sujets sains. Le chercheur de l’UCB utilisera la protéomique pour déterminer si ces échantillons présentent des profils de protéine différents, qui pourraient être utilisés afin de recenser des biomarqueurs pour le diagnostic du paludisme;
	2. le Centre Pasteur du Cameroun a fourni à l’Université de Stanford quelque 250 échantillons provenant de patients fiévreux non impaludés du Cameroun. L’Université de Stanford a utilisé ces échantillons pour concevoir un diagnostic multiplex de la fièvre plus adapté au Cameroun; et
	3. des chercheurs d’IP Tunis utiliseront le programme de services précliniques de l’Institut national de l’allergie et des maladies infectieuses (États‑Unis d’Amérique) pour accroître la thermostabilité du vaccin antirabique.
4. S’agissant des questions de propriété intellectuelle relatives aux défis mondiaux, l’OMPI s’est également associée à des organismes publics et privés – entreprises et universités, pour l’organisation et la contribution aux forums dont l’objectif était de faciliter la mise en relation des fournisseurs et des demandeurs de technologies, en particulier dans le domaine des technologies non polluantes, comme cela était le cas des forums ci‑après :
* Quatrième salon des industries de la création et des technologies émergentes et conférences internationales sur le design, Istanbul (Turquie), 19 – 21 février 2015. 200 participants dont l’OMPI qui faisait partie du groupe *Création d’entreprises et investissement* et tenait également un stand pour promouvoir la base de données WIPO GREEN;
* Séminaire régional et activité de mise en relation : faciliter le transfert et la diffusion des technologies vertes : opportunités dans le cadre d’un projet pilote sur le traitement des eaux usées en Asie du Sud‑Est, Manille (Philippines),
23 – 24 avril 2015. 100 participants. Une évaluation des besoins en matière de technologies de traitement des eaux usées avait été réalisée au préalable en Indonésie, aux Philippines et au Viet Nam. L’événement a débouché sur la signature de 16 lettres d’intention entre fournisseurs et demandeurs de technologies en vue de négocier le transfert de technologies;
* Exposition Global South‑South Development (GSSD), Washington, D.C,
17 – 20 novembre 2014. 120 participants. L’OMPI a dirigé l’une des huit sessions de renforcement, qui présentait des partenariats réussis et des solutions efficaces dans le domaine des technologies vertes, avec des intervenants issus du réseau WIPO GREEN;
* “What is Next with Public‑Private Partnerships in Green Technology Dissemination?” Organisé par l’INPI France en collaboration avec l’OMPI, 9 décembre 2015. 30 participants. Bien accueillie, la manifestation se déroulait en marge de la COP21 et réunissait 60 entreprises (30 de pays en développement et 30 de pays développés).

## IX. Participation de l’ompi aux instances compétenteS en matière de Transfert de savoir

1. Tous les efforts visant à recenser le modèle d’innovation et de transfert de savoir le plus efficace pour servir les intérêts de la société, y compris les rapports de l’Indice mondial de l’innovation de l’OMPI, ont témoigné de l’importance et de l’incidence majeures de la réunion de conditions préalables (intrants) à différents niveaux comme les institutions, l’infrastructure, le capital humain, la complexification des entreprises et du marché, etc., si l’on veut obtenir de bons résultats dans le domaine de l’innovation basée sur la technologie ou des industries de la création.
2. L’OMPI a ainsi tissé un réseau de partenaires capables de fournir des services complémentaires utiles pour le transfert de connaissances qui vont au‑delà de la propriété intellectuelle, comme un réseau de partenariats avec les institutions du système des Nations Unies et d’autres organisations gouvernementales internationales et régionales (notamment la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (CEE‑ONU), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l’Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), la Banque mondiale, le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne, l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA), etc.), associations professionnelles (Licensing Executives Society (International) (LES), Association of University Technology Managers (AUTM), ASTP, ASTPPROTON Knowledge Transfer Europe) et établissements universitaires dans les pays en développement et les pays développés (Center for Intellectual Property (CIP) de l’Université Chalmers, Centre d’études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) à Strasbourg, Université Bogaziçi à Istanbul (Turquie)).
3. L’OMPI a également participé à un certain nombre de réunions internationales et régionales d’universités et de leurs associations de gestion de la technologie, telles que :
* Réunions annuelles du “cercle de bureaux de transfert de technologie”, un réseau d’entités chargées de la gestion de la technologie dans les 25 principaux instituts de recherche en Europe, organisées par le CCR de la Commission européenne pour évaluer l’impact sur les politiques européennes (20 ‑21 janvier 2014, Rehovot (Israël));
* Conférence internationale sur le thème IP@University, organisée par l’Université Bogaziçi d’Istanbul (Turquie) (2014 et 2015);
* Troisième Congrès du réseau de bureaux de transfert de technologie du Mexique (Red OTT), les 26 – 27 novembre 2014 à Querétaro (Mexique);
* Séminaire sur les défis mondiaux à l’occasion du lancement de la note d’information et du rapport sur les défis mondiaux de CambridgeIP portant sur les tendances de la propriété intellectuelle dans le domaine des énergies renouvelables (11 juin 2014); et
* Cours d’été du programme d’initiative du Danube, organisés par le CCR et l’OMPI pour les responsables des technologies des pays de la région du Danube (Belgrade en 2014 et Budapest en 2015).
1. De plus, par le biais des activités de relations extérieures, l’OMPI a apporté sa contribution ou participé à de nombreuses réunions d’autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment :
* Manifestation conjointe organisée en marge de la cinquième assemblée du Fonds pour l’environnement mondial sur le changement climatique et la technologie, 27 mai 2014;
* Vingt et unième session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI), UNESCO, Paris, 18 – 20 juin 2014;
* Troisième conférence internationale sur les ressources en eau et la gestion de l’environnement (ICWRE‑2014), Antalya, 13 – 15 mai 2014;
* Réunion organisée par l’OMPI et le PHI UNESCO en marge de la *Semaine mondiale de l’eau*, Stockholm, 31 août – 6 septembre 2014;
* Événement de la Convention de Bâle organisé conjointement par l’UNU, l’UIT, l’ONUDI, la CEPALC, l’OMPI et le PNUE, sur le thème “Premier mécanisme de suivi des déchets électroniques et la situation particulière de l’Amérique latine”, tenu à Genève le 11 mai 2015 dans le cadre des réunions des Conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BC COP12, RC COP7, SC COP7).
* Réunion de l’OMPI organisée en marge de la Conférence sur le changement climatique de la CCNUCC à Bonn, sur le thème “Politiques et éléments à l’appui du changement climatique, du transfert de technologie et de l’innovation”, 8 juin 2015;
* Participation de l’OMPI à l’événement de l’IRENA organisé en marge de la Conférence sur le changement climatique de la CCNUCC à Bonn sur l’outil interactif sur le Web élaboré par l’IRENA sur les normes et brevets internationaux dans le domaine des énergies renouvelables, 5 juin 2015;
* Participation de l’OMPI à l’atelier sur le “Renforcement des systèmes nationaux d’innovation dans les pays en développement, couvrant tout le cycle technologique concernant les technologies climatiques” – Atelier CCNUCC TEC,
13 – 14 octobre 2014;
* Événement organisé conjointement par l’OMPI et l’IRENA en marge de la Conférence sur le changement climatique de la CCNUCC à Bonn sur le thème “Technologies relatives aux énergies renouvelables : tendances technologiques, brevets et incidences politiques”, 13 juin 2014.

## X. recherche économique et études sur les Politiques et les résultats en matière de transfert de Technologie

1. Dans le cadre de ses publications économiques phare comme l’Indice mondial de l’innovation ou le Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde, la Division de l’économie et des statistiques est amenée à étudier la portée et les résultats des activités et des politiques en matière de transfert de connaissances. En 2011, le chapitre 4 du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde était entièrement consacré à ce sujet. Chaque année, l’Indice mondial de l’innovation évalue la portée et l’importance de l’établissement de liens dans le processus d’innovation concernant l’innovation dans l’un de ses piliers. Pour l’exercice biennal 2016‑2017, il a été demandé à la Division de mener un projet de recherche comparative dans six pays pour évaluer les politiques et les résultats en matière de transfert de connaissances. Une partie intégrante de ce projet consiste à définir un ensemble d’indicateurs clés et de modèles d’enquête qui pourraient être utilisés par les pays pour suivre les activités et les résultats dans ce domaine.

[Fin de l’annexe et du document]